



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Date de convocation 23 février 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 23 février 2024	Nombre de conseillers présents :	13
	Nombre de conseillers votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 23 février 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Rémi HEUDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Sylvie BARBERI à Mme Cynthia TRIMBOUR
M. Patrick MIKOLAJCZAK à M. Alain PRAT
Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Patrick VELAY
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2024 / II / 7 – 8.4 Avis sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.302-14,
VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, dite loi Duflot 1, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,
VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
VU le courrier du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, réceptionné en date du 14 décembre 2023, sollicitant l'avis de la commune sur le projet de schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030,
VU le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), tel qu'issu du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement,
CONSIDÉRANT l'avis réservé des membres de la Commission urbanisme, réunis le 23 février 2024, en l'absence de réponses aux problématiques liées à l'habitat et à l'hébergement, (services médicaux de proximité, investissements liés aux équipements publics et aux services publics indispensables à l'accompagnement de nouvelles populations),

CONSIDÉRANT que le projet de schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030 privilégie l'aménagement du territoire pour les grands pôles urbains, et n'a pas été établi à l'échelle de notre territoire,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

SE PRONONCE CONTRE le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030, pour les raisons suivantes :

- Absence de propositions et de moyens dans le projet afin d'atteindre les objectifs fixés,
- Absence de prise en compte des problématiques liées à la structuration de nos territoires ruraux, notamment des territoires manquant de médecins, de cabinets médicaux, rencontrant des difficultés de mobilité (en raison des dysfonctionnements de la circulation des trains et bus),
- Absence de prise en considération, dans l'objectif de rééquilibrage des territoires, de la capacité d'investissement des petites communes notamment dans la construction des équipements publics, dans le maintien des services publics de proximité.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 7 mars 2024